

Département du PUY-DE-DOME
MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE
Tél. : 04 73 38 28 59
Fax : 04 73 38 12 56

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SEANCE du 10 AVRIL 2008

Présents :

Mlles Christelle MOULIN, Muriel PLANCHE, Mrs Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Jean-Luc GRENIER, Rémy SOUQ, Serge FERRIER, Frédéric VILLATTE, Guy HUAUX, Frédéric CRISTOFINI, Jean-François BRUN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H.

Il propose au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,
- 2 Vote de l'indemnité de prestations - conseils au Comptable public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. Jean- Michel FAURE est désigné secrétaire de séance.

1 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

M. le Maire procède à la lecture du texte réglementant cette commission et les modalités de désignation de ses membres – Commissaires titulaires et commissaires suppléants (texte émanant de l'Administration fiscale).

Pour une commune de moins de 2 000 habitants, cette commission doit comprendre **12** membres **titulaires** et **12** membres **suppléants**.

Le conseil municipal doit les choisir sur une liste de contribuables de la commune, ainsi que 2 personnes non résidentes.

Le Conseil Municipal établit, à l'unanimité de ses membres présents, une liste de 24 commissaires titulaires et suppléants.

2 – Indemnité de prestations - conseils au Comptable public.

M. le Maire procède à la lecture du texte officiel qui fixe les règles d'indemnités de comptable public dues dans le cadre de sa mission de prestations-conseils.

Pour mémoire, elle était de 289 € en 2007. Pour 2008, elle devrait être proche des 300 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette indemnité.

3 – Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2007 :

Mme la secrétaire de mairie présente à l'ensemble du conseil municipal, les résultats du budget 2007.

Section de FONCTIONNEMENT :

Le résultat de clôture de l'exercice comptable 2007 fait apparaître un **excédent** en section de fonctionnement de **141 735, 64 €**.

Section d'INVESTISSEMENT :

Le résultat de clôture de l'exercice comptable 2007 fait apparaître un **excédent** en section d'investissement de **18 506,78 € Mais**, un certain nombre de travaux d'investissements devant être réalisés et budgétés en 2007, ne l'ont pas été. Il y a donc une **dépense de 120 811, 54 € qui reste à réaliser sur 2008, ce qui génère un déficit de 102 304, 76 €** sur la section d'investissement.

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'affecter une partie de l'excédent de la section FONCTIONNEMENT à la section INVESTISSEMENT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

4 – Vote des taux d'imposition 2008.

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal, les différents taux d'imposition communaux de l'année 2007 :

Taxe d'habitation : 8, 97 % **Taxe foncière (bâti)** : 10, 94 %

Taxe foncière (non bâti) : 53, 08 %.

M. le Maire propose la non augmentation de ces taux pour l'année 2008, conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

5 – Vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNAL et ASSAINISSEMENT 2008.

A - BUDGET PRIMITIF COMMUNE.

En **section Fonctionnement**, il est à noter une augmentation significative des charges de personnel. Cela est dû au changement de grade de deux membres du personnel communal titulaire, à la possible titularisation d'un troisième. Il est également prévu le remplacement pour les congés d'été de Mme la secrétaire de mairie. Il y a également à noter, une augmentation de la ligne affectée à la « médecine du travail », la nouvelle dépense obligatoire « adhésion au CNAS » pour le personnel communal.. Par contre, les sommes dues à l'ASSEDIC pour le personnel non- titulaire diminue.

La ligne affectée aux subventions des associations de la commune reste à montant constant.

La **section FONCTIONNEMENT s'équilibre** en recettes et dépenses à **317 577, 88 €**.

La **section Investissement** est marquée par 3 points importants :

1. l'**achat** d'un ou deux **barnums** (tente de réception) pour permettre la bonne réalisation de manifestations sur la commune, pallier au manque de structures adaptées sans avoir recours à des solutions de dépannage ou de « bricolage ». Cet équipement pourra être mis à la disposition des associations selon une procédure qui restera à définir.
2. la **réalisation** d'une **aire de jeux multi-activités** au profit des enfants, adolescents de la commune.
3. **Un important « reste à réaliser » de travaux de 2007, prévus mais non terminés** (120 811 €)

La **section INVESTISSEMENT s'équilibre** en recettes et dépenses à **289 999, 85 €**, notamment par l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 2007.

M. Rémi SOUQ, fait remarquer à juste titre, que les sommes prévues ne tiennent pas compte des subventions que peut obtenir la commune pour certaines réalisations.

Le **total du BUDGET PRIMITIF** de la commune s'élève à **607 577, 73 €** équilibré tant en recettes quant dépenses.

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget 2008 par 10 voix POUR, 1 CONTRE
(M. Jean- François BRUN).

B - BUDGET ASSAINISSEMENT

La **section EXPLOITATION** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **58 106, 96 €**.

La **section INVESTISSEMENT** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **22 678, 07 €**

Le **total du BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT** de la commune s'élève à **80 785,03 €** équilibré tant en recettes quant dépenses.

M. le Maire fait remarquer que, suite aux études menées dans le cadre du **S. P. A. N. C.** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) devant être appliqué sur le territoire de la commune, soumis à enquête publique en ce début d'année, ce budget va être fortement impacté dans les années à venir. En effet, il va être nécessaire de mettre aux normes nos installations d'assainissement, plus particulièrement la rénovation de la station d'épuration devenue obsolète.

Le Conseil Municipal adopte ce projet de budget 2008 à l'unanimité.

6 – QUESTIONS DIVERSES.

Avant de céder la parole aux conseillers municipaux, M. le Maire donne les informations suivantes :

1. Il organise une réunion le 28 avril 2008 avec les présidents des associations de la commune.
2. Le 1^{er} conseil communautaire, après les élections municipales, devait se tenir à Pessat- Villeneuve ce 15 avril. Compte-tenu que notre commune n'a pas les locaux adéquats pour accueillir une telle réunion, que cette assemblée va réunir l'ensemble des élus –titulaires et suppléants – RIOM Communauté a demandé que ce conseil se réunisse en la salle de LA MOUTADE.
3. Il propose la date du 5 mai 2008 pour la prochaine réunion du conseil municipal.
4. Il annonce qu'une réunion de travail des commissions communales Fêtes et Cérémonies, Communication s'est tenue la veille, mercredi 9 avril. Lors de cette réunion, **il a été décidé d'organiser** conjointement, la municipalité et le Comité des Fêtes, **une manifestation le 17 mai 2008**. Une invitation va être distribuée à l'ensemble de la population dans les jours à venir.

Ensuite, M. le Maire donne la parole aux conseillers municipaux en faisant un tour de table.

M. VILLATTE demande de prévoir rapidement une réunion avec M. le Maire de Clerlande afin d'envisager la prise en charge par le RPI, pour la rentrée prochaine, des 16 nouveaux enfants.

M. le Maire pose la question à M. BRUN, en sa qualité d'ancien conseiller municipal, si quelque chose avait été prévu par l'ancienne municipalité. M. BRUN réponds qu'il n'est pas au courant et, qu'à sa connaissance rien n'a été envisagé.

M. le Maire prendra contact avec la commune de Clerlande pour organiser une réunion fin avril.

La séance est levée à 20 H 55.